



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'interministerialité
et du développement durable**

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE CHOLET

CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2022 n°282 du 28 septembre 2022, une consultation du public est ouverte en mairie de CHOLET, du mercredi 19 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022 inclus à la suite de la demande formulée par la société WESTEA, afin d'être autorisé à créer un entrepôt logistique (projet RUBY) situé rue d'Alençon ZAC de la Touche 49300 CHOLET, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 1510-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de **CHOLET**, du **mercredi 19 octobre 2022 au vendredi 18 novembre 2022**, aux jours et heures suivants :

du lundi au vendredi de 8H30 à 12H15 et de 13H30 à 17H30 *

ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr, rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de **CHOLET** ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières – place Miche Debré – 49934 ANGERS cedex 9 ou sur l'adresse mail suivante :

pref-icpe-consultation-du-public@maine-et-loire.gouv.fr

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.

**** sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.***